

6 mars 1960: les Genevoises peuvent voter!

Le 18 février 1959, trois députés déposent une motion devant le Grand Conseil pour accorder les droits politiques aux Genevoises. Le 4 juillet, le Grand Conseil s'annonce favorable au projet et s'en remet au peuple pour valider cette décision. La votation populaire se déroulera les 5 et 6 mars 1960.

Le 19 février 1960, le *Comité pour l'égalité des droits civiques* s'adresse à la presse et rappelle aux journalistes que tout triomphalisme prématuré serait une erreur. En effet, rien n'est gagné et si plusieurs partis soutiennent le oui, le Parti libéral ne donne aucune consigne de vote tandis que le Parti radical appelle à voter non. Du côté des opposant-e-s au suffrage féminin, pas moins de six groupements et mouvements hors parti mettent leurs forces et leurs contributions financières en commun et rappellent que le vote des femmes reviendrait à «introduire un élément de discorde dans les familles». Leurs affiches, dont certaines ont été utilisées au cours des précédentes campagnes, mettent en images «la violence» que les partis politiques risqueraient d'exercer envers les futures électrices pour obtenir leurs voix [👁️ PAGE 49].

Le *Journal de Genève* prend position en faveur du suffrage féminin tout en s'engageant à présenter les opinions des deux bords, qui s'accusent mutuellement d'être irrationnels et opportunistes. Mais ce que craignent principalement les militant-e-s de la cause suffragiste, c'est l'abstentionnisme.

Finalement, le 6 mars 1960 les Genevois accordent enfin le droit de vote et d'éligibilité aux Genevoises, trente-neuf ans après la première votation sur le suffrage féminin à Genève.

Un an plus tard, pour les élections cantonales de 1961, les femmes sont éligibles dans le canton de Genève pour la première fois. Neuf élues rejoignent alors le Grand Conseil: trois socialistes, trois membres du Parti du Travail, une radicale, une libérale et une membre du Parti indépendant chrétien social. Parmi elles, Lise Girardin, qui deviendra ensuite la première femme élue au Conseil administratif de la Ville de Genève en 1967, puis première Maire de Genève un an plus tard. Cette plus haute fonction exécutive au niveau communal était alors encore le monopole des hommes dans toute la Suisse! Maire d'une grande ville, mais toujours privée de ses droits politiques au niveau fédéral, qui ne lui seront accordés qu'en 1971. À cette date, une nouvelle fois, elle fera figure de pionnière en rejoignant le Conseil des États lors des premières élections fédérales ouvertes aux femmes.

Finalement, le 6 mars 1960 avec un taux de participation de 49%, les Genevois accordent enfin le droit de vote et d'éligibilité aux Genevoises par 55,4% (18 119 oui) contre 44,6% (14 624 non).

